

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 24 février 2011

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Aide au sport d'élite

Depuis 2002, chaque année, la Municipalité soutient les sportives et sportifs de la commune par une aide financière. Nous portons à votre connaissance le nom des bénéficiaires de cette aide pour l'année 2010:

Volley-Ball Club Ecublens (équipe féminine de LNB)

Alors qu'il fallait digérer la relégation malheureuse de l'équipe masculine, c'est l'équipe féminine qui a réussi à remonter le moral de tout le club en obtenant le titre de Championne de Suisse de 1ère ligue et en accédant à la ligue nationale B. Ainsi grâce à ces dames, notre ville peut toujours compter sur la représentation de ses couleurs au niveau national. Le maintien est l'objectif de la saison en cours

Mlle Antonina Iagovitina

Correspondant à la fin de ses études, cette saison à tout de même permis à cette spécialiste de l'aviron de glaner un podium aux Championnats de Suisse et une 5ème place aux Championnats du Monde universitaire. Se consacrant dorénavant entièrement à son sport favori, elle vise une qualification pour les Championnats du Monde de cette année et d'obtenir sa sélection pour les Jeux Olympiques de 2012 à Londres.

Mme Sandra Prudente

Deux titres de Championne suisse ont couronné la saison de cette passionnée de tir à l'arc. Une participation aux championnats d'Europe à Lisbonne et du Monde en Afrique du Sud seront les objectifs de Mme Prudente pour cette année.

M. Robert Prudente

S'il a remporté un titre national cette année, contre aucun en 2009, M. Prudente a également réussi à obtenir une brillante 5ème place au Championnats du Monde. Pour la prochaine saison, occuper les places d'honneurs dans les différents Championnats qu'il disputera le comblera.

M. Félix Gérard

Agé de 15 ans, Félix pratique avec succès le hockey sur glace, sport national de son pays d'origine. Membre du "Lausanne 4 clubs" et de la sélection romande des moins de 16 ans, il a acquis sa naturalisation suisse durant l'année et ainsi eu l'honneur d'être convoqué pour la première fois avec l'équipe nationale (M16). Les M17 pour les sélections et les Juniors Elite A dans son club sont ces prochains objectifs.

Mlle Jessica Cuvillo

C'est dans le cadre du Twirling club de Lausanne que Jessica joue du "bâton". Et plutôt très bien puisqu'elle a obtenu deux titres nationaux durant cette saison, Le premier en catégorie juniors B solo 2 bâtons et le deuxième en duo juniors. Hormis

les Championnats nationaux, elle vise des participations au Championnat d'Europe et à la Coupe internationale.

Dany Sannicandro

Âgé de 17 ans, ce jeune joueur de tennis ne manque pas ni d'ambition, ni de qualité. Classé R1 cette année, il a pour objectif de tout d'abord terminer son gymnase (sport/étude), de continuer sa progression de se classer National à bref échéance. Il rêve de devenir professionnel.

2. Collège du Croset, salle de gym, problèmes d'odeurs - Réponse au vœu de M. Christophe Cartier, Conseiller communal

La salle de gym du collège du Croset a été construite en 1982 au dessus d'un important complexe de locaux de protection civile (poste de commandement, poste sanitaire de secours et poste d'attente) achevé en 1981.

Dès le début de l'exploitation de la salle de gym, des odeurs nauséabondes sont apparues dans les locaux sanitaires de celle-ci.

En 1993, la Municipalité est intervenue auprès de l'architecte constructeur, le bureau Gonin SA, pour qu'il prenne toutes mesures pour la suppression de ces odeurs.

L'architecte a mandaté une entreprise pour installer une ventilation primaire des canalisations d'eaux usées, travaux exécutés en avril 1993.

En juillet 1993, de nouvelles odeurs ont été constatées et la Municipalité est à nouveau intervenue auprès de l'architecte. Une poursuite de l'étude de la problématique était exigée et la facture des premiers travaux retournée sans paiement.

A fin septembre 1993, l'architecte donnait à la Municipalité les éléments suivants:

- De juillet à septembre, suite à un contrôle hebdomadaire, plus aucune odeur n'est apparue;
- le travail de l'entreprise qui a installé la ventilation complémentaire est correct et la facture y relative doit être honorée;
- un ingénieur spécialisé a été consulté. Il recommande de contrôler les grilles de sol des locaux ventilés mécaniquement pour éviter que les siphons ne sèchent.

Depuis, des consignes ont été données à nos concierges pour qu'ils ajoutent régulièrement de l'eau dans les siphons des grilles de sol des douches et sanitaires de la salle de gym.

Malgré cette procédure, de temps en temps, les odeurs réapparaissent. Elles sont en général maîtrisées par un nouveau remplissage de tous les siphons des locaux de la salle de gym.

La prise en compte de cette problématique par le service communal des bâtiments a été maintenue depuis lors.

En 2007, une inspection de toutes les chambres de visites du système d'évacuation des eaux du site a été entreprise. Les chambres mixtes ont été modifiées en chambres d'eaux usées ou d'eaux claires exclusivement.

Par ailleurs, un clapet anti-retour d'odeurs a été placé sur la canalisation d'eaux usées de la salle de gym, dans la fosse d'eaux usées où aboutit également la canalisation d'eaux usées du complexe de la protection civile situé sous la salle de gym.

Bien que le phénomène d'odeurs soit désormais de plus en plus rare, il se produit néanmoins encore de temps en temps.

Le service communal des bâtiments a donc poursuivi sa réflexion sur cette problématique et privilégie désormais d'autres mesures complémentaires en vue de son règlement.

Il s'agit de dévier la canalisation d'eaux usées de la salle de gym de façon à ce qu'elle n'aboutisse plus dans la fosse où rejoint la conduite d'eaux usées de la protection civile et de la prolonger jusqu'au collecteur d'eaux usées situé au Sud de l'accès aux locaux de la PC.

Cette opération devrait éviter que, lorsque les pompes de la PC évacuant les eaux usées sont mises en marche, il se produise un phénomène de sucions, cause de la vidange des siphons des locaux de la salle de gym, malgré la ventilation primaire existante.

Le coût de cette opération se monte à Fr. 15'000.-- environ, montant qui sera sollicité auprès du Conseil communal, lors de sa séance du 16 juin 2011, par le biais d'un crédit complémentaire.

Les travaux décrits ci-dessus seraient alors entrepris de suite, soit pendant les vacances scolaires de l'été 2011.

3. Réponse au postulat de M. Samuel Karlen, relatif au réseau d'eaux usées du bassin versant de la STEP de Bussigny-près-Lausanne - Rapport intermédiaire

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2009, Monsieur Samuel Karlen, conseiller communal, a déposé un postulat demandant d'étudier différentes solutions pour résoudre le problème connu de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne.

Parmi ces solutions, un raccordement sur le réseau de l'ERM du bassin versant des eaux actuellement dirigées vers la STEP de Bussigny-près-Lausanne pourrait être une solution envisageable.

La Municipalité a décidé de lancer une étude de faisabilité de cette solution et a mandaté pour cela le bureau technique BBHN à Renens, déjà en charge de diverses études pour le réseau de l'ERM.

Les conclusions de l'étude montre que cette solution est possible tant techniquement que du point de vue de la capacité de la STEP de l'ERM.

La Municipalité a alors demandé à la Direction de l'ERM une estimation de coût pour la prise en compte des eaux usées du bassin versant considéré, en cas de concrétisation de cette solution.

La réponse du Comité de direction de l'ERM laisse apparaître quelques réticences par rapport à cette éventualité. Celles-ci sont motivées par les doutes sur la charge des eaux usées concernées (industrielles en particulier) ainsi que sur la situation géographique du bassin versant (pompage nécessaire). D'autre part, une régionalisation à plus grande échelle issue d'une planification cantonale est invoquée.

Faisant suite à ce dernier argument, le Service cantonal compétent (SESA) a été consulté.

Il en ressort que la commune de Bussigny-près-Lausanne doit entreprendre des études de variantes sur l'avenir à moyen et long terme de sa STEP.

Trois variantes devraient être envisagées:

- Augmentation de la capacité de la STEP.
- Diminution de la quantité d'apport d'eaux usées impliquant l'abandon de tel ou tel secteur du bassin versant lequel serait conduit vers une autre STEP.
- Raccordement total des eaux usées sur une autre STEP et démolition des installations de Bussigny-près-Lausanne.

En fonction de ce qui précède, la Municipalité a décidé de poursuivre la démarche selon les trois axes suivants:

- Demander à la Commune de Bussigny-près-Lausanne qu'elle intègre à ses études sur l'avenir de sa STEP les 2 communes concernées en tant qu'auditrices voire comme partenaires.
- Entreprendre une étude sur les débits et la qualité réels des eaux en provenance d'Ecublens et dirigées sur la STEP de Bussigny-près-Lausanne de façon à pouvoir négocier en meilleure connaissance de cause le traitement de ces eaux sur une STEP donnée (Bussigny-près-Lausanne, ERM ou Vidy).

4. Réponse au vœu de Mme Sylvie Pittet Blanchette, émis lors de la séance du Conseil communal du 18 novembre 2010

Depuis 1974, la Commune d'Ecublens s'est engagée dans la formation d'apprentis.

Tout d'abord, ce fût une apprentie employée de commerce. Puis, au fil des ans et des expériences, toujours soucieuses de s'engager dans la formation de la relève, les Municipalités en place ont augmenté le nombre des apprentis et étoffé les professions proposées.

Aujourd'hui, notre Commune forme 3 apprentis employés de commerce, 2 apprentis horticulteurs-paysagistes et un apprenti agent d'exploitation.

Une étude, de même qu'une demande d'autorisation de former, sont en cours en vue de pouvoir également proposer une place d'assistant socio-éducatif, profession très demandée aujourd'hui.

Nous avons constaté, ces dernières années, que le passage de la vie scolaire à la vie professionnelle est de plus en plus difficile pour les jeunes. En effet, ces derniers arrivent au terme de leur scolarité beaucoup moins bien armés qu'auparavant, alors que les exigences au niveau de la formation professionnelle sont largement au dessus des exigences d'il y a 10, 20 ou 30 ans. Ceci engendre bien des déceptions et des échecs au cours de la première année d'apprentissage, voire au-delà.

Les exigences de la formation professionnelle sont telles, que nous sommes obligés de demander certaines connaissances scolaires. En effet, n'est-il pas plus néfaste pour un jeune de se diriger vers une formation pour laquelle il n'a pas les compétences et devra travailler sans relâche pour obtenir des résultats médiocres, voire se trouver en situation d'échec après une année, plutôt que de se diriger immédiatement dans une voie qui correspond à ses compétences ? La question reste ouverte...

Il n'en demeure pas moins que nous engageons régulièrement des apprentis ayant suivi la voie secondaire à options, et faisant preuve d'une grande motivation.

Nous sommes conscients que chacun mérite sa chance. C'est pourquoi, nos annonces pour les postes d'apprentis ne mentionnent aucun degré scolaire. Tous les dossiers que nous recevons sont étudiés avec minutie. Une infime partie des dossiers est écartée d'emblée. Il s'agit des dossiers des candidats trop âgés ou des candidats ayant déjà obtenu un CFC. Nous estimons, en effet, que nous devons

laisser une chance aux jeunes qui n'ont pas encore eu la possibilité d'effectuer un apprentissage.

Tous les candidats retenus sont invités à passer des tests de français, de mathématiques, de langues, de logique et de connaissances générales. Les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats sont invités à un entretien, puis, les derniers en lice sont invités à effectuer un stage au sein des services formateurs de notre commune (Secrétariat municipal, finances, travaux, domaines et environnement, bâtiments, selon la formation envisagée).

Au cours de ces démarches, les responsables de la formation des apprentis tiennent compte non seulement des compétences des candidats, mais leur motivation prend une place importante lors de la décision finale. Le choix se fait donc sur la base d'un examen et de la motivation du candidat.

Nous formons, depuis des années, des apprentis provenant des trois voies scolaires, mais devons hélas constater que le fossé entre les connaissances scolaires et les exigences de la formation professionnelle se creuse de plus en plus. A tel point que, nous devons organiser des demi-journées de cours à l'interne, afin d'apporter l'appui scolaire nécessaire à nos apprentis.

Nous maintenons nos efforts afin de permettre à un maximum de jeunes gens et de jeunes filles de mener à bien leur formation.

5. Service des bâtiments – Nouveau chef de service

Le 1^{er} février 2011, M. Ramiro Canedo est entré au service de la Commune, en qualité de chef du service des bâtiments, pour succéder à M. Ronald Meuter qui prendra sa retraite le 31 mai 2011.

Né en Bolivie le 14 octobre 1977, M. Canedo est originaire de Lonay. Il a suivi son école obligatoire à Préverenges, puis il a fréquenté le gymnase du CESSRIVE à Lausanne. De 1996 à 2000, il effectue un apprentissage de dessinateur en bâtiment, à l'issue duquel il obtient brillamment son CFC.

De 2001 à 2008, il a œuvré au sein du bureau CCHE Architecture à Lausanne, tout d'abord en qualité de dessinateur en bâtiment, puis comme surveillant de chantiers et enfin comme directeur des travaux. En 2008, il a rejoint l'entreprise générale Implenla S.A. en tant que chef de projet adjoint.

En 2001, il a obtenu l'homologation européenne de technicien spécialiste en bâtiment.

6. Préavis No 14/2010 – Réaménagement du terrain de sport de la Coquerellaz – Demande de crédit, décompte de clôture

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 170.5010.137.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 14/2010	Fr.	204'000.--
Montant total des dépenses	Fr.	<u>184'391.90</u>
Moins-value de dépenses	Fr.	<u>19'608.10</u>

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis. La moins-value de dépenses est due au fait que la plupart des travaux ont pu être réalisés avec des

métrés inférieurs au contrat d'entreprise et le poste divers et imprévu n'a été que partiellement utilisé (étayage abris STPA).

7. **Préavis No 21/2010, Entente intercommunale Crissier – Ecublens – St-Sulpice Chalet les Alouettes-Morgins – Assainissement énergétique – Demande de crédit**

Le 15 décembre 2010, le Conseil communal de Crissier était le dernier à accepter le préavis susmentionné avec son amendement. Le 14 janvier 2011, une délégation de l'Entente intercommunale, accompagnée de Monsieur Genre de la société Epiqr a rencontré au Chalet Les Alouettes des représentants de la commune de Troistorrens pour la présentation du projet tel que décrit pour la mise à l'enquête publique. La rencontre a été conviviale et très intéressante quant au déroulement de la suite. Le dossier de mise à l'enquête a été déposé la semaine suivante, accompagné, selon recommandations, d'un courrier conviant les autorités communales et cantonales valaisannes de bien vouloir prendre en compte l'aspect urgent de la demande. Si tout se passe bien, les travaux pourraient débuter comme convenu dès la mi-avril. C'est la société Epiqr qui coordonnera le chantier.

8. **Demandeurs d'emploi**

Lors de chaque Conseil communal, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

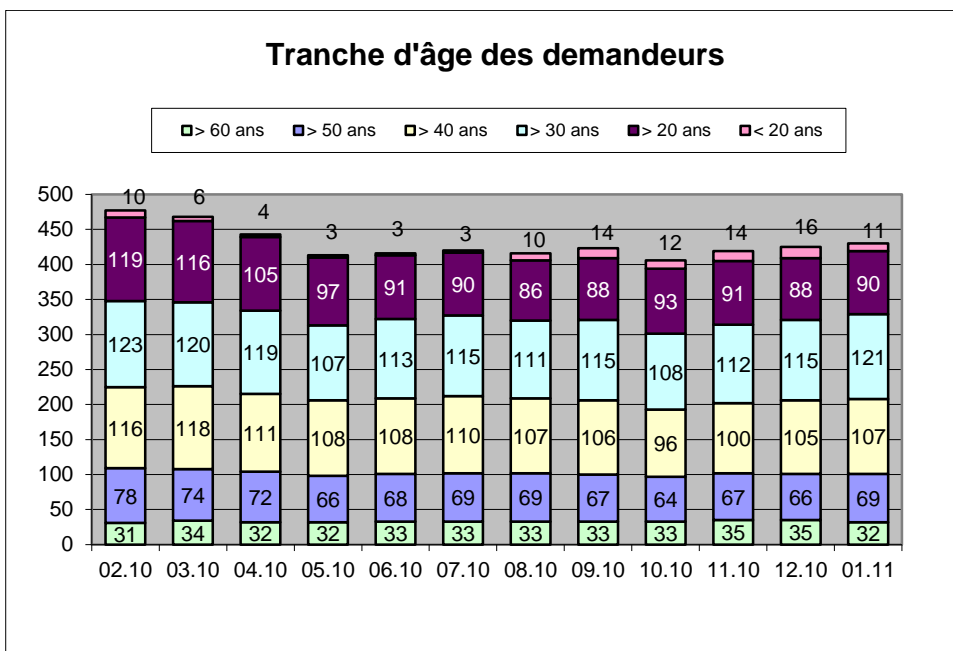
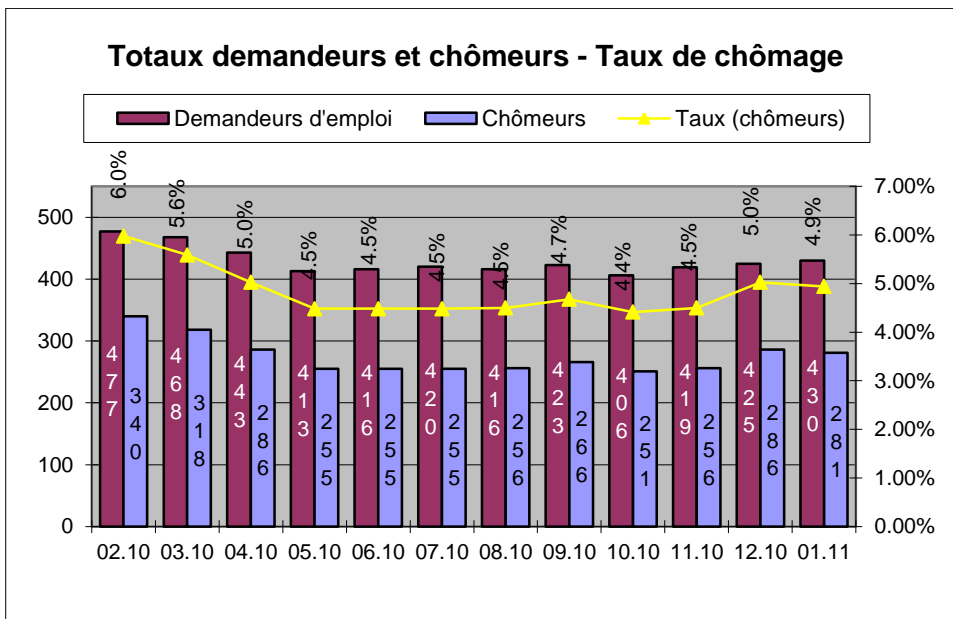
Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'ORP:

- **Demandeur d'emploi** = toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP). Catégorie liée au non versement d'indemnités de chômage (personnes en réinsertion sans droit aux IC, personnes encore en emploi et désirant changer)
- **Chômeur** = tout demandeur d'emploi n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et disponible de suite pour un emploi. Catégorie liée au versement d'indemnités de chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



9. Population

Situation au 1^{er} février 2011: **11'057 habitants** (10'916 au 1^{er} février 2010).

La Municipalité